REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
OCIRT - Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir
Commission d'examens LTVTC

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS LTVTC

ÉPREUVES PRATIQUES

en vue de l'obtention d'une carte professionnelle de chauffeur de Taxi

Période d'inscription : jusqu'au 30 octobre 2025
16ème session d'examens

❑ TAXI **N° participant :** ..... (à compléter par PCTN)

Tentative N° ❑1 ❑2 ❑3

Ecrire lisiblement

❑ Mme ❑ M.	**Nom(s) de famille** (idem pièce d'identité) :	**Nom de jeune fille :**	**Prénom(s) :**
Adresse et numéro (indiquer le logeur éventuel) :		**NPA et localité :**	**Pays :**
Email :		**N° téléphone portable :**	**Date de naissance :**
Nationalité ou origine :		**Permis de séjour** (type et échéance) :	**Catégorie permis de conduire :**
Si tentative No. 2 ou No.3 :		**Date tentative No. 1 :**	**Date tentative No. 2 :**

A) PIECES A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- ☐ **Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité** (recto-verso), pour les ressortissants suisses ou d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.
- ☐ **Copie du passeport en cours de validité** (recto-verso) et d'une **autorisation de travail ou de séjour en cours de validité**, pour les ressortissants d'autres Etats étrangers.
- ☐ **Copie du permis de conduire suisse** (recto-verso). *Le candidat doit être titulaire de la catégorie D1 sans restriction 3.5t ou de la catégorie B avec le code 121 (transport professionnel de personnes).*
- ☐ **En cas d'inscription après un échec lors d'une précédente session**, tous les procès-verbaux des notes des sessions concernées pour la carte professionnelle demandée.

B) REMARQUES IMPORTANTES

1. Les modifications des conditions d'examens qui interviendraient entre l'envoi de la convocation et la date de l'examen restent réservées
2. La désinscription du candidat et possible en présentant un courrier de renonciation à la réception de la PCTN **jusqu'au 24.04.2025,** au plus tard. Passé ce délai et sans justificatif valable, l'absence sera considérée comme un échec. Dans tous les cas, l'émolument d'inscription reste non-remboursable.
3. Les candidats bénéficient de 3 tentatives maximum pour obtenir le diplôme Taxi ou VTC. Les candidats qui échouent à leur 1ère tentative disposent ensuite de 2 tentatives supplémentaires dans un délai maximum de 6 sessions consécutives, à compter de la 1ère session d'examens échouée
4. L'admission d'un candidat aux examens ne préjuge pas des autres conditions d'attribution requises pour l'obtention de la carte professionnelle de chauffeur de taxi ou de VTC, en vertu des articles 7 LTVTC et 4, 5, 6 RTVTC.
5. **Aucun support ou appareil électronique n'est autorisé pendant les examens pratiques et les téléphones portables doivent être sur *mode avion*.**

Lu et approuvé, **signature du candidat :**	**Genève, le (date) :**	**Méthode de paiement :** ❑ Carte bancaire de débit	**Prix :** ❑ Taxi CHF 250.00